

I./ DEMANDES DIVERSES

Cas 1

Date du courrier :

Nom :	CALIXTO	Prénom :	Olivier
Activité :	Elevage de bovins et culture de bananes créoles	Lieu d'implantation :	Morne-Rouge
Date de réunion :	24 février 2011	Date de déblocage :	
Montant du prêt :	10 000 €	Echéance (assurance comprise) :	
Subv. ADI :		Points de vigilance :	
Avance EDEN :		Investissements réalisés	
Motivation du comité		Nombre échéances impayées :	
Investissements prévus	27 381 €	C.A prévu :	
Solde :			
C.A. réalisé			
Nombre d'entretien :	03		Tableau de bord oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Date du dernier entretien :	09 février 2012	Pièces fournies :	Bilan – compte de résultat <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Demande :	Le comité a accordé un prêt de 10 000 € à M. CALIXTO Olivier en février 2011. Un prêt bancaire prévu au PF lui ayant été refusé après de longues tergiversations de sa banque, le prêt NACCRE accordé ne pourra pas lui être versé. Il a donc revu son plan de financement. Le montant du prêt d'honneur sollicité passe à 12 900 €.		
Observation :			
Situation du promoteur avant création :			
Cabinet conseil :	CGSR		
Avis du conseiller lors du passage en commission :			

Décision :

Unanimité

Le Comité statue favorablement sur cette demande.

Cas 2

Date du courrier :	02 février 2012	Prénom :	Jean Marc
Nom :	MARIE-SAINTE	Lieu d'implantation :	Morne-Rouge
Activité :	entretien d'espaces verts	Date de déblocage :	
Date de réunion :	01/12/2011	Echéance (assurance comprise) :	108,57 €
Montant du prêt :	2 600 €	Points de vigilance :	-
Subv. ADI :		Investissements réalisés	3 100 €
Avance EDEN :		Nombre échéances impayées :	0
Motivation du comité	Perspectives commerciales correctes		
Investissements prévus	5 692,00 €		
Solde :	2 600 €		

C.A. réalisé 1 mois d'activité : 600 €/mois **C.A prévu :** 2 300 €/mois
Nombre d'entretien : 1

Date du dernier entretien : 07/02/2012

Pièces fournies : Tableau de bord oui non
Bilan – compte de résultat
Autre

Demande : Réduction de l'échéance mensuelle à 43,33 €

Observation : M. MARIE SAINTE sollicite que son échéance mensuelle soit de 43,33 € comme proposé dans son dossier de demande de financement non validé par le comité d'agrément. En effet, le chiffre d'affaire réalisé par le promoteur est très en deçà du prévisionnel. M MARIE-SAINTE n'a pas encore l'accord du Conseil Régional concernant sa demande de subvention. Les investissements envisagés ne sont pas terminés, le promoteur ne peut proposer qu'une partie des prestations envisagées.

Situation du promoteur avant création : Bénéficiaire du RSA

Cabinet conseil : EP CONSEIL **Chargé du suivi** Melle BONHEUR

Avis du conseiller lors du passage en commission : Favorable

Décision :

Unanimité

Le Comité statue favorablement sur une réduction des échéances à 43,33€ sur 6 mois. Les échéances initiales seront reprises à l'issue de cette période.

Cas 3

Date du courrier : 24 février 2012

Nom : MAIZEROI EUGENE

Activité : Horticulture, Pépinière

Date de réunion : 10/08/2006

Montant du prêt : 15 673 €

Subv. ADI :

Avance EDEN :

Motivation du comité -

Investissements prévus 99 330 €

Solde : 7 575,18 €

C.A. réalisé CA 2008 : 30 000 €
CA moyen par mois en 2009 : 1 500 €
Depuis 2010 : 0 €

Nombre d'entretien : 4

Date du dernier entretien : 21 janvier 2011

Demande : Réduction de moitié du de l'échéance mensuelle soit 132,29 €

Prénom : Myriam

Lieu d'implantation : Fond Saint Denis

Date de déblocage : 27/09/2006 : 9 673 €
11/01/2007 : 6 000 €

Echéance (hors assurance comprise) : 261,22 €

Points de vigilance : -

Investissements réalisés 99 330 €

Nombre échéances impayées : 2

C.A prévu : Année N : 60 369 €
Année N+1 : 95 348 €

Pièces fournies : Tableau de bord oui non
Bilan – compte de résultat
Autre **attestation de situation d'allocataire du RSA**
Courrier de son avocat

Observation :

La situation professionnelle de Madame MAIZEROI EUGENE n'a toujours pas évolué février 2011. En effet, suite au décès de son père au mois de novembre 2009, Madame MAIZEROI-EUGENE n'a plus accès au terrain sur lequel elle exerçait son activité. Son oncle (co-propriétaire du terrain) lui en refuse l'accès. La promotrice est en attente d'une décision de justice pour qu'elle puisse recommencer à travailler sur le terrain familial et récupérer ses plantes (affaire renvoyée au 8 mars 2012, Tribunal Paritaire des Baux Ruraux).

N.B : Actuellement allocataire du RSA (383,78 €)
Un enfant en bas âge

Cabinet conseil :

CGSR

Chargé du suivi :

Melle BONHEUR

Avis du conseiller lors du passage en commission :

Avis favorable

Décision :Unanimité

Le Comité statue favorablement sur cette demande. Le point sera fait après six mois.